



# ENSEMBLE DES AGENTS SNCF

TABLE RONDE DU 20 NOVEMBRE 2024

# LE FORFAIT MOBILITÉS DURABLES (FMD) !

Lors de la table ronde du 20 novembre 2024 organisée par l'entreprise, l'UNSA-Ferroviaire a réaffirmé sa revendication : la reconduction du FMD pour 2025 à la SNCF.



**NOTRE BUREAU FÉDÉRAL SE RÉUNIRA DANS LES PROCHAINS JOURS ET DÉCIDERA SI L'UNSA VALIDE OU NON CET ACCORD.**

## UN PEU D'HISTOIRE

En septembre 2022, l'arrivée des ZFE (zones à faibles émissions) ainsi que la hausse du prix des carburants avaient amené l'UNSA à adresser un courrier à l'entreprise, cette fois au président Farandou, demandant l'ouverture de négociations pour la mise en place du FMD à la SNCF. La direction avait répondu qu'elle acceptait de recevoir notre organisation syndicale pour négocier les mesures FMD.

Grâce à l'UNSA et depuis 2023, les cheminotes et cheminots bénéficient des mesures FMD suivantes :

- **Une allocation de 400 €\* par an** pour chaque salarié qui utilise les modes de déplacements éligibles (vélo, trottinette, covoiturage, etc.),
- **Une prise en charge à hauteur de 75 %\*** des abonnements collectifs.

\* dans la limite annuelle de 800 €

**À FIN OCTOBRE ET POUR 2024, 50 235 CHEMINOTES ET CHEMINOTS ONT BÉNÉFICIÉ DES MODALITÉS FMD.**

## ET À PARTIR DE 2025 ?

La direction propose un nouvel accord aux organisations syndicales représentatives. Cet accord permettrait la reconduction pour 2025 des modalités FMD (hors prime à l'achat d'un vélo).

COMPLÉMENT DE LECTURE



UNSA-FERROVIAIRE